

Acharnement : un nouveau complot contre Matata en gestation à la Cour de cassation

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°524 du mercredi 22 au jeudi 23 décembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Katumbi à Kisangani dans la peau d'opposant de Tshisekedi

P. 2

Félix Tshisekedi et Denise Nyakeru annoncés ce week-end à Mbuji-Mayi

La ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, se prépare à accueillir le Chef de l'Etat, Félix-Tshisekedi Tshilombo. Dans la ville diamantifère, les grandes artères se parent de leur plus belle robe pour un accueil digne et chaleureux à un fils du pays, élevé au rang de Chef de l'Etat, au terme des élections de décembre 2018. Pour le Président de la République, ça sera sa première visite à Mbuji-Mayi dans sa nouvelle stature de Chef de l'Etat. P. 12



PARLONS-EN

Devoir de transparence !

ECONEWS

La transparence lève toute équivoque. Surtout sur les plans économique et politique. Elle coupe court aux interprétations diverses et autres explications erronées. En politique, ces derniers temps, la République Démocratique du Congo (RDC) a signé des accords avec ses voisins, l'Ouganda et le Rwanda. Sans occulter le Burundi.

Avec le Gouvernement ougandais, il s'agit de la mutualisation des forces entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et l'armée ougandaise, (UPDF), pour traquer et défaire les rebelles ougandais de l'Al-

(Lire page 2)

COMINIÈRE : le Canadien Eric Allard manipule le DG ai et se rebelle contre la justice congolaise

P. 6

Sondage Les Points Côte de popularité des gouverneurs : Kyabula, Ngobila et Baseane dans le trio de tête

P. 8

Katumbi à Kisangani dans la peau d'opposant de Tshisekedi

Moïse Katumbi, chairman du parti politique Ensemble pour la République, travaille désormais sa stature d'un leader national. C'est loin de son fief du Grand Katanga qu'il s'est proposé de lancer son parti. C'est Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, qui a été choisi pour servir de point de départ d'un grand travail d'implantation d'Ensemble pour la République. Lundi, à son arrivée dans la ville, Katumbi a réussi une entrée triomphale, déjouant tous les pronostics. Il se positionne en un sérieux prétendant au trône présidentiel

De la sortie du parti « Ensemble pour la République » à Kisangani, la leçon à tirer est que Moïse Katumbi, son président, a pris la posture d'opposant au Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Au lieu de déclarer son départ de l'Union sacrée de la nation, Katumbi fait durer le suspense en affirmant son appartenance à la grande coalition créant par le Chef de l'Etat, au lendemain de son divorce d'avec le Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila.

D'abord la démonstration des forces. C'est une foule nombreuse à perte de vue qui s'était rendue à l'aéroport de Bangboka jusqu'à l'historique et mythique place de la Poste de Kisangani pour communier avec le leader d'Ensemble pour le changement. C'est là que le président d'Ensemble a pratiquement scellé un nouveau pacte avec la population de la Tshopo.

Katumbi était très à l'aise. Il se sentait chez lui. Dans son adresse en swahili, le gouverneur honoraire du Grand Katanga a enfilé son manteau

d'opposant. Ce n'est pas un propagandiste de la coalition au pouvoir qui était à Kisangani. Il a invité instamment les autorités à supprimer la taxe « RAM » qui appauvrit les Congolais de toutes les classes sociales. Ironisant, Katumbi a déclaré : « J'ai mis du crédit pour appeler ma femme, mais RAM a tout pris. Depuis que je suis ici, je n'ai pas pu l'appeler au téléphone ». La foule acquiescente à sa cause a adhéré à cette demande.

OPPOSANT MALGRÉ LUI

Ayant un pied dans l'Union sacrée de la nation et un autre en dehors de cette coalition, il faut puiser dans son discours pour résumer la pensée de Katumbi.

« Je suis à l'Union sacrée. Je suis avec eux, mais je ne vais pas cautionner les bêtises », a-t-il déclaré à voix audible.

Cautionner des bêtises comme la taxe RAM est une exigence propre aux opposants au régime.

Dans sa peau d'opposant habité par l'option de postuler en 2023, Katumbi ne manque pas d'atouts. Il ne compte pas non plus partager le bilan de l'Union

lors de la présidentielle de 2023. Quitter l'Union sacrée de la nation n'est pas encore dans son agenda. Toujours est-il que c'est dans la peau d'un opposant au Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, que Moïse Katumbi s'est adressé lundi à la population de Kisangani, avant de mettre le cap mardi sur la province de Bas-Uélé. Que retenir de cette démonstration de force ? Le message est bien simple : dans le jeu électoral de 2023, il ne faudra pas négliger Moïse Katumbi.

ECONEWS

sacrée. S'il n'a pas quitté officiellement l'Union sacrée, c'est parce que ses partisans, semble-t-il dire, ont refusé de fragiliser la coalition. Ils ont également refusé de commettre la même erreur que pour le G7 qui avait quitté très tôt le navire. Cette fois-ci, ils vont demeurer longtemps au sein de la coalition.

Rappelant cet épisode du G7, Katumbi a averti qu'en cas de bêtises, il prendra ses responsabilités comme à l'époque des « faux penalties » qui ont scellé, à l'époque, sa rupture avec Joseph Kabila. Tous se rappellent que le divorce avec Joseph Kabila avait commencé à cette occasion.

A Kisangani, c'est un Katumbi qui a tiré sur Tshisekedi, tout en restant avec lui. Un exercice qu'il a répété à Buta, dans la province du Bas-Uélé, deuxième étape de sa tournée dans les provinces démembrées de la province Orientale.

Si tous les ministres d'Ensemble pour la République n'ont pas fait le déplacement de Kisangani, l'un d'entre eux, Chérubin Okende, ministre des Transports et Voies de communication, était

dans la capitale boyomaise, vouant sa loyauté au chairman d'Ensemble pour la République. Sa présence à Kisangani, s'est-il défendu, est une question de loyauté vis-à-vis de sa formation politique. « Ce qu'il faut retenir ce que, aucun texte dans la constitution interdit à un ministre de faire un acte de loyauté vis-à-vis de son parti politique », a-t-il affirmé. Et de poursuivre : « Ce qui est prohibé dans la Constitution, c'est exercer un mandat électif outre que quand on est membre du gouvernement ou avoir la responsabilité de gestion du parti politique. Mais ici, c'est dans le cadre du lancement de notre parti à Kisangani ».

Fort de son succès, Moïse Katumbi se charge désormais de l'implantation de son parti. Il promet de ratisser large pour faire passer son discours. Son pari : redonner confiance aux Congolais en leur proposant un nouveau modèle de gouvernance. Pour ce travail de quadrillage du territoire national, il a confié la tâche à son directeur de cabinet, Olivier Kamitatu. A qui d'autre pouvait-il se confier ?

Katumbi à Kisangani, un avant-goût de la campagne présidentielle de 2023

Officiellement Moïse Katumbi, ancien gouverneur de la province du Katanga et candidat empêché à la dernière présidentielle de 2018, a fait le déplacement pour soutenir l'implantation de son parti Ensemble pour la République à Kisangani, dans la province de la Tshopo, née du démembrement de l'ancienne Province orientale.

Mais ce déplacement à deux ans des prochaines présidentielles et législatives avait un goût de lancement de campagne électorale. Un marathon. L'homme d'affaires, qui fut interdit de rentrer dans son pays à la veille de la présidentielle de 2018, n'a visiblement pas envie de voir se répéter ce scénario. Katumbi veut déjà marquer le terrain et se présenter aux futurs électeurs.

PREMIER CONSTAT

Moïse Katumbi demeure éminemment populaire. Dans une ville, volontiers frondeuse, qui avait bousculé Mme Désire Nyakeru Tshisekedi, lorsque la première dame a tenté le 27 novembre dernier de se présenter avec le patron de la SNEC devant une population plongée dans le

noir depuis plus de quatre mois, Katumbi a su tirer son épingle du jeu.

« Ici, personne n'a oublié qu'elle nous a expliqué qu'elle était venue parce que le président n'avait pas le temps de s'occuper de nos soucis », se souvient Bienvenu, étudiant en histoire qui aime répéter sur un ton sarcastique les paroles de la première dame : « Je suis venue vous transmettre les salutations chaleureuses de votre Papa. Il a beaucoup de charges, raison pour laquelle il m'a envoyée ici auprès de vous ».

« Un discours qui ne passe pas », continue Bienvenu qui, interrogé par téléphone, confie sa rancœur pour la capitale Kinshasa, symbole, selon lui, et plusieurs de ses « copains » qui se succèdent au téléphone, de « corruption », d'« affairisme » et de « jeux politiques qui ne servent qu'à remplir les poches du clan présidentiel ».

DEUXIÈME CONSTAT

Le RAM capitalise toutes les colères. Le fameux Registre des appareils mobiles qui n'est autre qu'une taxe déguisée qui touche tous les Congolais qui disposent d'un GSM et doivent acheter

des « unités ». Le RAM est essentiellement géré par des membres de la famille présidentielle. Souci, les fonds perdus sont largement... introuvables.

La population exige la fin de cette taxe et le remboursement des sommes perçues qui ne sont jamais rentrées dans les caisses de l'Etat. Moïse Katumbi n'a rien dit d'autre hier à Kisangani, exigeant la fin de ce « fardeau supplémentaire pour la population », certain de son effet. Certain aussi de l'image désastreuse des derniers événements qui mobilisent les réseaux sociaux très actifs en RDC, comme les images d'un gouverneur déchu traîné à moitié nu dans la rue par la police judiciaire ou celles d'un jeune homme filmé sous la torture et tué dans le cachot de la Police spécialisée, ou encore la polémique autour de cette jeune femme grièvement blessée par balle par l'escorte de Mme Tshisekedi ou les deux tués lors des dernières manifestations à Goma... Autant d'images qui caricaturent un pouvoir qui malgré son appétit et ses ambitions semble déjà bien fatigué.

TROISIÈME CONSTAT

Il découle des deux premiers,

PARLONS-EN

Devoir de transparence !

(Suite de la Une)

liance des forces démocratiques (ADF).

Avec l'exécutif national rwandais, l'accord a porté sur l'assistance de la police rwandaise aux forces de l'ordre congolaises pour protéger et sécuriser la population, notamment de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

L'accord militaire, dont l'existence n'a pas été reconnue, dans un premier temps, par le Gouvernement congolais, n'a jamais été ratifié par le Sénat et l'Assemblée nationale. Même si les présidents de deux chambres du Parlement ont affirmé avoir été informés.

Quant à "l'entente cordiale" entre les polices congolaise et rwandaise, les officiels nient l'existence d'un tel accord. Alors que la présence des policiers rwandais à Goma n'est plus qu'un secret de polichinelle, les mouvements citoyens ayant invité la population à observer une journée « ville morte » ayant même conduit à une mort d'hommes. Tout cela pour dire non à la présence de policiers rwandais dans la province du Nord-Kivu.

A noter que les réseaux sociaux inondent la toile de la nouvelle relative à l'armée burundaise qui vient de s'arroger le droit de pénétrer sur le sol congolais pour poursuivre leurs rebelles retranchés au Sud-Kivu dans les Hauts plateaux de Fizi et Minembwe. Donc, après les Ougandais et les Rwandais, c'est au tour des Burundais de fouler le sol congolais où leur présence fait l'objet de commentaires en sens divers.

Il convient de relever et souligner le fait que même les Congolais d'en bas ont besoin de savoir ce qui se passe autour de ces accords conclus dans une certaine opacité. Les gouvernants, mieux le Gouvernement, sont appelés à travailler dans la transparence. C'est un devoir pour dissiper tout malentendu en motivant le bien-fondé de ces accords. Lesquels prêtent le flanc à des agendas cachés de ces partenaires que la population de l'Est de la RDC ne porte vraiment pas dans le cœur.

Avec LA LIBRE BELGIQUE/AFRIQUE

Acharnement : un nouveau complot contre Matata en gestation à la Cour de cassation

« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice », avait écrit Montesquieu. Voilà une citation qui trouve pleinement son sens dans l'acharnement judiciaire exercé sur l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, sénateur de son état. Après avoir échoué à le clouer au niveau de la Cour constitutionnelle, ses bourreaux préparent finalement un coup fourré à la Cour de cassation. Des sources judiciaires contactées par Econews font état d'un mandat d'arrêt, en cours de finalisation à l'office du Procureur général près la Cour de cassation, visant le sénateur Matata. Pour cause : le PG près la Cour de cassation, de connivence avec son collègue de la Cour constitutionnelle, veut actionner le dossier Bukanga-Lonzo, pour lequel, malheureusement, foi du président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, la chambre haute du Parlement, n'a jamais levé les immunités de l'élu de Maniema. Par quel mécanisme la Cour de cassation pense-t-elle alors l'interpeller ? Difficile à juger. Mais, en République Démocratique du Congo où la Justice est au pas de la politique, le jeu reste ouvert.



Le sénateur Matata Ponyo Mapon

HUGO TAMUSA

Acharnement ! Le mot ne suffit pas pour qualifier ce qui se trame, une nouvelle fois, contre l'ancien Premier ministre, Augustin Matata Ponyo.

Des sources internes de l'appareil judiciaire ont rapporté à Econews que le Parquet général près la Cour de cassation prépare déjà un mandat d'arrêt contre lui, alors que la Cour constitutionnelle s'est déclarée incompétente pour juger un ancien Premier ministre. De même, la Cour de cassation aura du mal à juger cet ancien Premier ministre, sauf tripatouillage des règles de procédures pénales.

Pourquoi tient-on tant

à juger Augustin Matata Ponyo en marchant sur le cadavre des dispositions légales ? Modeste Bahati avait levé un pan de voile.

Emporté par la colère, et le cœur plein de rancœur contre Matata, le président du Sénat avait indiqué que la seule issue pour l'ancien Premier ministre était un procès, même si l'arsenal juridique actuel est plutôt défavorable à un procès équitable.

Dès qu'il y a violation de la procédure, le verdict qui sera rendu sera contraire au droit. La Justice ne doit pas être cet instrument qui règle des comptes politiques. Cette posture discrédite sérieusement ceux qui ont la charge de la sanction dans

le pays, garantissant la Cohésion au sein de la société.

Dans le cas de Matata Ponyo, chercher absolument à le juger en violant la procédure, après l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui s'était déclarée incompétente, relève ni plus ni moins d'un acharnement qui ne va dans le sens du rayonnement de la Justice congolaise.

Le droit ne s'accommode pas du sentimentalisme nauséabond de certains magistrats. Le procès Matata Ponyo à la Cour de cassation sera la négation de l'Etat de droit et d'une justice injuste. Ceux qui en font une fixation doivent cesser leur projet machiavélique.

Le fait de vouloir juger Matata Ponyo n'est pas mau-

vais en soit parce que nul n'est au-dessus de la loi. Mais ceux qui se sont lancés le pari de faire de lui une victime d'un nouveau mode d'administration de la Justice doivent savoir que leur attitude revient à se mettre au-dessus de la loi.

Le fait d'être magistrat ne met pas à l'abri des sanctions. Passer outre les prescrits de la loi pourrait se retourner contre soi tôt ou tard. Cette leçon vaut pour tout le monde car la roue tourne.

LE SÉNAT PRIS AU PIÈGE

C'est ici qu'on attend voir le Sénat se ranger dans le camp de la légalité. On se rappelle que, du haut de la tribune de la chambre haute du Parlement, le président du Sénat, Modeste Bahati

Lukwebo, a fait une révélation qui ne devait pas rester sans effets dans toutes les actions qui seront engagées contre Matata en rapport avec le dossier Bukanga-Lonzo.

Dans sa motion incidente au cours de la plénière du 6 décembre 2021, le sénateur Matata avait dénoncé la restriction de ses libertés de mouvement en dépit du verdict de la Cour Constitutionnelle qui s'est déjà déclarée incompétente de le juger dans l'affaire Bukanga-Lonzo.

En effet, de l'avis de Modeste Bahati, le Sénat n'a jamais levé les immunités concernant le dossier Bukanga-Lonzo. Ce qui revient à dire que toute autre action judiciaire lancée contre Matata sur cette affaire porte une grave entorse qui en restreint la portée judiciaire.

Si c'est vrai que le Parquet général près la Cour de cassation tient à coincer l'ancien Premier ministre Matata, c'est le moment pour le Sénat de se lever et défendre sa décision de juillet 2021 par lequel il s'est opposé à la levée des immunités du sénateur Matata.

Se taire, comme il l'a fait lorsque la Cour constitutionnelle a fixé l'affaire Bukanga-Longo, serait une preuve irréfutable du complot ourdi contre Matata, dans lequel le bureau du Sénat joue subtilement sa partition.

Prélèvement de 0,3% sur le chiffre d'affaires des sociétés minières : enfin, l'arrêté interministériel est là !

ECONEWS

Après trois ans de tractations, le ministère des Mines, conjointement avec le ministère des Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale, ont signé, le mardi 21 décembre 2021 à Kinshasa, l'arrêté interministériel portant « approbation du Manuel de procédures de gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des sociétés minières pour le développement communautaire », tel que repris dans le Code minier.

En formalisant cette procédure, l'objectif est de contribuer aux projets développement communautaire dans le secteur minier afin d'aider les populations impactées par l'exploitation minière.

Satisfaite d'avoir enfin concrétisée cette disposition

du Code minier, Mme la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi, a salué l'initiative, tout en révélant que le constat était amer lors de sa récente descente dans différentes sociétés minières, du fait que, note-t-elle, que les entreprises de son secteur réalisent des recettes énormes qui ne profitent pas aux communautés locales.

En marge de la signature de cet arrêté interministériel, le ministre des Mines a invité chaque responsable des entreprises minières opérant en République Démocratique au strict respect du Code et Règlement minier, dans toute sa globalité.

Cet arrêté interministériel vient répondre à la vision du Président de la République de permettre aux communautés des zones minières de bénéficier des dividen-

des de l'exploitation minière.

OPPORTUNITÉS POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Dans le Code minier révisé de 2018 figurent plusieurs obligations pour les entreprises minières qui pourraient bénéficier aux populations locales, sur papier en tout cas. De telles dispositions sont donc considérées par la Société civile congolaise comme des avancées positives.

Parmi elles, la redevance minière que toute entreprise devrait reverser passe de 2% à 3,5% de la valeur commerciale brute pour les métaux non-ferreux, les métaux de base et les métaux précieux, et à 10% pour les minerais, dits « stratégiques » (c'est-à-dire des minerais qui présentent un intérêt particulier au regard du contexte géo-stra-

tégique; il s'agit par exemple du cobalt, du coltan et du germanium). De cette redevance minière, 50% seraient reversés à l'Etat congolais, 25% à la province d'où provient le minerai en question, 10% à un « Fonds minier pour les générations futures » et 15% aux populations locales de la zone productrice, en passant par les entités territoriales décentralisées (sous-entités des provinces).

En outre, les entreprises minières devraient contribuer à hauteur de 0,3% de leur chiffre d'affaires à une dotation pour le développement des communautés locales ou « dotation pour le développement communautaire », même si de nombreuses incertitudes subsistent quant à comment seraient créés de tels fonds et comment ils seraient gérés.

De plus, les entreprises

devraient élaborer des « cahiers des charges » en consultation avec les communautés locales. Les « cahiers des charges » sont des documents qui reprennent les engagements des entreprises vis-à-vis des populations locales en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie, d'une part, et des relations des populations avec les entreprises, d'autre part.

Le Code minier comprend également le principe d'une compensation par l'entreprise pour les délocalisations des communautés locales, l'obligation d'avoir un certificat environnemental (et non plus un avis environnemental) pour recevoir un permis d'exploitation minière, et de nombreuses autres dispositions considérées positives par les organisations de la société civile congolaise.

Macron prépare le sommet UE-Afrique aux côtés de Paul Kagame et Macky Sall, sans Félix Tshisekedi

La France assume à partir de janvier 2022 la présidence tournante de l'Union européenne, alors qu'en Afrique, c'est le président sénégalais Macky Sall qui prend les rênes de la présidence tournante de l'Union africaine, après le Congolais Félix Tshisekedi. Dans la perspective du sommet UE-Afrique de février 2022, le président français Emmanuel Macron a échangé lundi à Paris avec le président du Rwanda, Paul Kagame, et le Sénégalais Macky Sall. Seul absent de la rencontre, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Une absence que l'Elysée n'a pas expliquée.



Le Rwandais Paul Kagame reçu à l'Elysée par Emmanuel Macron

ECONEWS AVEC LE POINT AFRIQUE

Le chef de l'Etat français Emmanuel Macron s'est entretenu, lundi à Paris (France), avec les présidents rwandais Paul Kagame et sénégalais Macky Sall pour préparer le sommet Union européenne (UE)-Union africaine (UA) des 17 et 18 février 2022 à Bruxelles, un des points forts de la présidence française du Conseil européen.

Les dirigeants sénégalais et rwandais sont, pour Paris,

« deux interlocuteurs clés dans la préparation de ce sommet » car le Sénégal assurera la présidence tournante de l'UA pour 2022-2023, tandis que Paul Kagame « a longtemps présidé l'agence du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) », a expliqué l'Elysée.

Ils ont tous deux participé dimanche à Bruxelles à une réunion préparatoire de ce sommet, qui vise à « renouveler en profondeur le partenariat entre les deux continents en faveur de la stabilité et de la prospé-

rité », selon la présidence.

ACCÉLÉRER LA VACCINATION DANS CHAQUE PAYS AFRICAIN

Avec Paul Kagame, reçu à déjeuner à l'Elysée, et Macky Sall, joint par téléphone, Emmanuel Macron a évoqué la crise du Covid-19. En revenant sur « l'intensifica-

tion des dons de doses de vaccination par la France » vers l'Afrique, « qui a permis la livraison de 485.000 doses au Sénégal et 960 000 au Rwanda ». « Après avoir déjà partagé 75,6 millions de doses cette année, la France s'est engagée à en donner 120 millions d'ici mi-2022 », rappelle l'Elysée, en soulignant l'urgence d'une « accélération des cam-

pagnes de vaccination dans chacun des pays africains ».

Emmanuel Macron, qui a annulé une visite au Mali lundi et mardi, a en outre discuté avec son homologue rwandais des problèmes de sécurité régionale, en particulier au Mozambique, où s'activent des groupes djihadistes, et en Centrafrique, où des groupes rebelles affrontent l'armée.

Le Conseil de sécurité de l'ONU demande à la Monusco d'augmenter ses opérations conjointes avec les forces congolaises

Sous la bannière des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix continueront à patrouiller en République Démocratique du Congo. C'est le nouveau mandat reçu, le lundi 20 décembre 2021, du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a, toutefois, demandé à la MONUSCO (Mission de l'ONU pour la stabilisation en République Démocratique du Congo) à ce qu'elle se concentre davantage sur le nord-est du pays, et qu'elle multiplie les engagements conjoints avec les forces congolaises.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la prorogation du mandat de la MONUSCO pour une année supplémentaire. Dans une résolution adoptée vendredi avec 14 voix pour et une abstention (Russie), les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ont décidé de prolonger le mandat de la Monusco jusqu'au 20 décembre 2022, suivant ainsi la recommandation faite par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans son dernier rapport sur la République Démocratique du Congo.

La prorogation du mandat de l'opération de paix onusienne s'étend également à sa brigade d'intervention « à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni aucun préjudice aux principes convenus du maintien de la



Des Casques bleus tanzaniens de la Monusco discutent avec des civils congolais

paix », précise la résolution.

Le plafond des effectifs en uniforme de la Monusco est de 14.000 membres du personnel militaire, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 591 policiers, et 1.050 membres des unités de police constituées. Un déploiement temporaire d'un maximum de 360 membres d'unités de police constituées est également autorisé à condition qu'ils soient déployés en remplacement du personnel militaire.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies invite le secrétaire général des Nations Unies à envisager de réduire davantage le niveau de déploiement militaire et les zones d'opérations de la Monusco sur la base d'une évolution positive de la situation sur le terrain, en particu-

lier dans les régions où la menace posée par les groupes armés n'est plus significative.

Les priorités stratégiques de la Monusco dans ce nouveau mandat sont centrées autour de deux objectifs : protéger les civils et appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions étatiques en RDC ainsi que les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité.

Dans sa résolution, le Conseil réaffirme que la protection des civils doit être prioritaire dans les décisions à prendre sur l'utilisation des capacités et des ressources disponibles.

Le Conseil a exhorté, par ailleurs, la Monusco à travailler avec le bureau de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour les Grands Lacs, Huang Xia, dans la recherche

de solutions politiques pouvant mettre fin aux flux transfrontaliers de combattants armés, d'armes et de minerais issus de conflits qui menacent la paix et la stabilité en RDC.

Le texte de la résolution souligne également la nécessité de transférer progressivement les tâches de la Monusco au Gouvernement de la RDC, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres parties prenantes concernées afin de permettre la « sortie responsable et soutenable » de l'opération de paix.

PRÉVENIR UNE NOUVELLE CRISE MAJEURE ET DÉSTABILISATRICE

L'on se rappelle qu'en novembre dernier, le sénateur français Pierre Laurent avait attiré l'attention du ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Yves Le Drian, sur la situation en RDC.

« Ce pays est l'un des plus pauvres du monde alors qu'il regorge de richesses de toutes sortes. Par ailleurs, depuis vingt-cinq ans, des atrocités se déroulent notamment dans l'Est de ce pays dans ce qu'il est convenu d'appeler les deux guerres du Congo, qui sont en fait des guerres de pillage au bénéfice, en dernier ressort, de multinationales qui passent notamment par des

pays voisins. Les conséquences de ces guerres ont fait des millions de victimes faisant de ce conflit au Congo sans doute le plus meurtrier depuis la seconde guerre mondiale », avait indiqué le sénateur. Et de souligner : « Ces atrocités sont documentées chaque année depuis 2003 par un groupe d'experts de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui fait également état des multinationales qui y sont impliquées, ainsi que dans le rapport Mapping publié en octobre 2010. Le rapport Mapping, commandé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, recensait de nombreux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de possibles génocides commis entre 1993 et 2003 en RDC et recommande des poursuites à ce sujet ».

Au regard des tensions qui ont entouré la désignation de nouveaux membres de la Ceni (Commission électorale nationale indépendante), Pierre Laurent ne cachait pas ses inquiétudes : « Si les leçons de 2018 ne sont pas tirées et que des mesures ne sont pas rapidement prises pour apaiser les tensions et renforcer la confiance de la population, le pays se dirige vers une nouvelle crise majeure et déstabilisatrice ».

L'Unité de coordination de PADMPME lève tout malentendu sur les subventions de COPA/Jeunes

Les Concours des plans d'affaires (COPA), lancés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui au développement des micro, petites et moyennes entreprises, font l'objet polémique autour des montants de subventions accordés dans le cadre spécifique des jeunes inscrits dans ce projet. Pour remettre les pendules à l'heure, l'Unité de coordination du PADMPME est revenu sur les fondamentaux de cette initiative pour dissiper tout malentendu. Voici sa mise au point.

ECONEWS AVEC LEQUOTIDIEN.CD

L'Unité de coordination du Projet d'appui au développement des micro, petites et moyennes entreprises apprend qu'il se projette l'organisation des réunions informelles des lauréats du «COPA/Jeunes» dans le but, semble-t-il, de protester contre la répartition du montant de la subvention telle qu'expliquée pendant les entretiens de cadrage avec les coaches.

Dans un communiqué publié sur son site, cette unité note que les commanditaires de cette agitation chercheraient à soulever les bénéficiaires, notamment sur les frais de formalisation des entreprises.

Pour éviter tout malentendu, le PADMPME rappelle aux intéressés et au public ce qui suit : «*les appuis du PADMPME sont accordés aux bénéficiaires aux conditions du Concours des plans d'affaires (COPA) qui prévoient notamment la formalisation des nouvelles entreprises; ces fonds sont gratuits pour les bénéficiaires, mais seront remboursés à terme échu par la République; les bénéficiaires doivent donc créer des entreprises, produire, se développer et ainsi participer aux objectifs du Gouvernement*

par la création d'emplois et la création de richesses pour permettre plus tard à l'Etat de constituer les fonds nécessaires au remboursement du prêt obtenu de la Banque mondiale; la formalisation est une condition essentielle, mais les frais ne sont pas prélevés sur la subvention revenant aux lauréats. Ils ont été ajoutés par le PADMPME comme supplément à chaque dossier afin de couvrir les frais liés aux démarches administratives».

Elle précise, par ailleurs, que «*des procédures de mise en œuvre garantissent la transparence du processus et les conditions d'accès à la subvention, notamment le décaissement via des banques suivant un plan de travail convenu avec le bénéficiaire et dûment validé par le coach affecté au projet sélectionné; les bénéficiaires seront invités, après la phase actuelle de cadrage, à signer la convention de financement avec le Gouvernement, via l'Unité de coordination du PADMPME. Ces conditions déterminent les règles de collaboration et les modalités de décaissement ainsi que l'utilisation des fonds*».

Pour rappel, les fonds de la subvention accordée dans le cadre du COPA sont



Des jeunes subventionnés dans le cadre du COPA

issus d'un prêt que le Gouvernement a obtenu de la Banque mondiale, à travers l'accord de financement IDA 6287-ZR du 18 septembre 2018, et coulé sous forme de loi à travers un processus de ratification ayant suivi toutes les étapes à travers les deux chambres du Parlement, avant la promulgation par le Président de la République.

Par conséquent, le PADMPME invite les lauréats «*à ne pas céder à l'agitation, mais à faire confiance à leurs coaches, en privilégiant les seules informations des sources officielles, c'est-à-dire du Consortium Deloitte-I&F-Kivu Entrepreneurs aux contacts ci-après : 0971067210 (Lubumbashi et Goma); 0823027201 (Kinshasa et Matadi); ou par courrier électronique à info@copa-padm-pme.org; et sur le portail de l'UCP PADMPME (www.padm-pme.cd) ainsi que les*

plateformes officielles des réseaux sociaux : PAD-MPME».

Avant de conclure : «*Comme avec le COPA/PME, rien ne permet en ce moment de douter de la transparence du processus dans le mouvement des fonds qui sont exclusivement destinés à la mise en œuvre des projets sélectionnés. A bon entendeur, salut !*»

LE COPA EN BREF

Les Concours ou Compétitions des plans d'affaires (COPA) constituent le programme-phare de la deuxième composante du PADMPME, «*Croissance des PME*». Ils consistent en une combinaison d'interventions comprenant : **pour les PME établies** : une subvention de contrepartie et un accompagnement technique; **pour les jeunes entrepreneurs** : une subvention de démarrage et de croissance et un accom-

pannement complet pour une période de six mois.

Les COPA visent à répondre aux freins entravant le développement des MPME (accès limité au financement, déficience des infrastructures, déficit de compétences et manque de main d'œuvre qualifiée, etc.) en leur fournissant un accompagnement global d'ordre financier et non financier au cours de différentes phases de sélection afin de soutenir leur potentiel de croissance.

Les concours visent deux types de bénéficiaires distincts : les jeunes entrepreneurs et les PME à potentiel de croissance. La mise en œuvre des concours devrait permettre d'avoir à terme : 750 jeunes entrepreneurs accompagnés et subventionnés; 500 PME à potentiel de croissance accompagnées et subventionnées; 40% de femmes parmi les lauréats.

Artisanat minier : le Gouvernement durcit les conditions d'accès pour tout étranger

ECONEWS AVEC ZOOM-ECO.NET

Les étrangers œuvrant dans le secteur minier de la République Démocratique du Congo n'ont plus le droit d'exercer dans l'artisanat minier. Dans une note circulaire rendue publique, le lundi 20 décembre 2021, la ministre des Mines, Antoinette N'samba Kalambayi, a posé des restrictions qui excluent désormais les étrangers séjournant de l'artisanat minier sur tous les sites d'exploitation artisanale.

S'adressant aux chefs de division et directeurs provinciaux des Mines, Antoinette N'samba Kalambayi a indiqué que la présence des étrangers et des engins lourds est interdite sur les sites d'exploitation



Aucun étranger n'aura plus accès à l'artisanat minier

artisanale. Et d'ajouter : «*Seuls les acheteurs agréés au service d'un comptoir agréé, de nationalité congolaise ou étrangère, sont autorisés à circuler dans les sites miniers d'exploitation artisanale uniquement à*

des fins d'achat des substances minérales d'exploitation artisanale».

Pour ce faire, a précisé la ministre des Mines, ces acheteurs doivent se munir d'une autorisation de séjour

et de circulation dans les zones minières et/ou de carrières et d'une carte de travail pour étranger en cours de validité, conformément aux articles 258 et 261 du Règlement minier, et nullement à

des fins d'exploitation.

En sus, les dispositions des articles 1 point 19 bis, 111 et 114 bis du Code minier et 233 du règlement minier, mentionnent que l'exploitation artisanale reste l'apanage exclusif des personnes physiques majeures de nationalité congolaise, détentrices d'une carte d'exploitant artisanal en cours de validité, membres d'une coopérative minière agréée.

A noter que la ministre des Mines a accordé un délai de 30 jours, à compter de la signature de la présente circulaire, pour se conformer à la loi.

Passé ce délai, tout contrevenant à la présente circulaire s'expose aux sanctions prévues à l'article 299 du Code Minier, a martelé la Ministre Antoinette N'Samba.

COMINIÈRE : le Canadien Éric Allard manipule le DG ai et se rebelle contre la justice congolaise

Fraude minière, usage de faux..., la COMINIÈRE SA est dans le dans le collimateur d'une Coalition de la Société civile qui l'accuse de flouer l'Etat congolais tout en défiant la Justice. « Nos organisations vous prient-elles de bien vouloir procéder comme de droit en ouvrant des actions disciplinaires contre les cadres de la COMINIÈRE SA dont les actes posés dans le cadre du partenariat avec UC SAS heurtent les dispositions sus rappelées de l'AUDCGIE (Acte uniforme

de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique) », écrit-elle dans une lettre à Mme la ministre du Portefeuille. La Société civile est d'avis que c'est un défi qui est lancé aussi bien au Président de la République qu'à l'Etat congolais.

Intégralité de la lettre au ministre du Portefeuille.

ECONEWS

Dénonciation pour complicité de fraude minière, usage de faux RCCM, incitation à la rébellion et manquement aux devoirs dans le chef des responsables de la COMINIÈRE SA.

Madame la ministre d'Etat, Ont l'honneur de vous exposer très respectueusement la présente dénonciation dont l'objet est repris en concerne, les deux organisations citoyennes, **Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption (LICOCO), Ressources Naturelles pour le Développement (RND) et TOUCHE PAS A MON COBALT, membres de la Coalition TOUS POUR LA RDC.**

En effet, subsidiairement aux procédures judiciaires clôturées et pendantes devant les juridictions de Lubumbashi et Kalemie et à la plainte adressée à votre collègue de la Justice et Garde des sceaux dont vous êtes ampliateur par la société mixte UNITED COMINIÈRE SAS(UC SAS)issue d'un contrat de joint-venture entre la société d'Etat COMINIÈRE SA (30% des parts)et la société Sandstone Worldwide LTD (70%), cette dernière désormais remplacée par la société de droit congolais ORE SARLU (65% des parts) et la société de droit canadien Burton Financial INC (BFI) (5% des parts) toutes, bénéficiaires de la cession de la totalité des 70% des parts ayant jadis appartenues à la société Sandstone Worldwide LTD, qui ont toutes pour objet commun : **la fraude de plus de 69 tonnes de coltan et incitation à la rébellion à charge des Sieurs Eric Allard et Hadley Natus d'une part, et d'autre part l'inscription frauduleuse ultérieure au RCCM du 16 octobre 2021 par les responsables de la société d'Etat COMINIÈRE SA en vue de tenter de couvrir la fraude précitée de 69 tonnes de coltan et autres minerais**, nos organisations sont vivement préoccupés par les actes constitutifs de manquements aux devoirs de leur état, posés par les responsables de la COMINIÈRE SA en l'occurrence son directeur général ad intérim Monsieur

Athanase Mwamba Misao et ses collaborateurs Kibeya Kabemba, Alpha Monga et Antoine Muyeke dans la convocation irrégulière d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la société UC Sas.

En l'espèce, les responsables de la COMINIÈRE SA sus cités, ont à travers la convocation irrégulière de l'Assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2021 ont tenté de couvrir la fraude minière, agissant sans titre ni droit, à travers la prise des décisions de désignation illicite de nouveaux dirigeants de la société mixte UC SAS par une tierce société, en violation de ses dispositions statutaires et des art. 437 et 438 d'une part et 853-3 et 8 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUDSCGIE).

En effet, les décisions de ladite Assemblée générale extraordinaire (AGE) irrégulière sont nulles et de nul effet car convoquée par une tierce personne à la société qui n'a pas démontré sa qualité pour agir. Si Sandstone Worldwide LTD, aujourd'hui prétendument représentée par Monsieur Eric Allard, fut partenaire de la COMINIÈRE SA dans la création de la société UC SAS, il est étonnant que ce soit Sieur Eric Allard (Ceo de la société Tantalex Resources) qui convoque l'AGE dès lors que la société Sandstone Worldwide LTD n'est plus actionnaire de UC Sas.

En outre, non seulement que le directeur général ai de COMINIÈRE SA et ses collaborateurs (Célestin Kibeya Kabemba, Alpha Monga et Antoine Muyeke, tous de la Cominiere SA) n'ont pas justifié des mandats de leur Conseil d'administration pour participer à cette AGE, ils n'ont pas non plus la qualité d'actionnaire de la société UC SAS ainsi que le dispose l'AUDSCGIE sur pied de son art. 853-11 «**que les statuts (ici UC Sas) déterminent les décisions qui doivent être prises collectivement**

par les associés dans les formes et conditions qu'ils stipulent. Les décisions prises en violation des clauses statutaires sont nulles (...)».

Subsidiairement, partant de la position prise par le directeur général ai de la COMINIÈRE SA dans sa lettre du 4 février 2021 adressée à Sieur Eric Allard tendant à lui dénier la qualité de représentant de la Sandstone Worldwide LTD pour convoquer une AGE de UC Sas, il est paradoxal que le même DG ai de COMINIÈRE SA Monsieur Athanase Mwamba Misao se soit rétracté pour présider l'AGE irrégulière du 02 juillet 2021 et frauduleusement inscrite au RCCM le 16 octobre 2021 dont il contestait au demeurant la qualité tant il sait, ou aurait dû savoir que Eric Allard ne pouvait plus engager cette société et qu'en plus, Sandstone Worldwide LTD n'était plus actionnaire de

UC Sas, quod non !

A cet égard, il est établi que les actes posés par le mandataire public et DG ai de la COMINIÈRE SA violent les dispositions du décret-loi N°017/2002du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat sur pied de son art. 29 en ce qu'**«intentionnellement, ils ont enfreint, lui et ses collaborateurs, leurs devoirs professionnels en se plaçant dans un cas d'incompatibilité passible d'une sanction disciplinaire conformément aux dispositions du Code, des statuts, du règlement d'administration ou de la convention collective auxquels ils sont soumis, indépendamment des peines prévues par le Code pénal congolais».**

Que sous le visa des dispositions pertinentes de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUDSCGIE) sus rappelées quant à l'organisation

et les décisions collectives d'une société par action simplifiée (SAS) à l'instar de UC Sas ainsi que du décret-loi n°017/2002du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat, notamment en ses articles 1^{er} et 3, 29 à 32, nos organisations vous prient-elles de bien vouloir procéder comme de droit en ouvrant des actions disciplinaires contre les cadres de la COMINIÈRE SA dont les actes posés dans le cadre du partenariat avec UC SAS heurtent les dispositions sus rappelées de l'AUDCGIE.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente et dans l'espoir de vous voir agir avec diligence, nous vous prions de croire, Madame la ministre d'Etat, en l'assurance de nos sentiments patriotiques.

**POUR LA COALITION,
ERNEST MPARARO CHIKOLWE
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA
LICOCO**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUVOIR JUDICIAIRE
PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LUBUMBASHI

Cabinet du Greffier Divisionnaire

ORIGINAL

CERTIFICAT DE NON APPEL N° 340-/2021

Je soussigné, **Jean-Baptiste A. NYUNDO MUTOMBO**,
Greffier Divisionnaire du Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi et y
résidant ;

Certifie par le présent qu'il n'existe jusqu'à ce jour aucun
appel interjeté contre le Jugement rendu publiquement et
contradictoirement à l'égard de toutes les parties en date du 13/10/2021
sous **RP 19203** par le Tribunal de Paix Lubumbashi/Ruashi, siégeant en
matière répressive au premier degré et signifié le 28/10/2021 par l'exploit de
l'Huissier de Justice **KABANGE NUMBI** de résidence à Lubumbashi

EN CAUSE :

Ministère Public et partie Civile La Société SANDSTONE WOLDWIDE Ltd

CONTRE

Monsieur KASEKA TSONGO Abraham Alias Eric KASEKA

Fait à Lubumbashi, le 02.11.2021

Le Greffier Divisionnaire
Jean-Baptiste A. NYUNDO MUTOMBO
Chef de Division

Décès d'Olivier Mpunga en RDC : les rapports de l'autopsie et de la Police scientifique font état d'un « meurtre »

Le procès d'Olivier Mpunga est à sa deuxième audience à la Cour militaire de la garnison de Kinshasa/Gombe. Mardi, les rapports de l'autopsie et de la Police scientifique, lus devant la Cour par le ministère public, font état d'un « meurtre », contrairement à la version des faits présentés par le chef du département des opérations de la Direction générale des renseignements et services spéciaux, le commissaire supérieur principal Samuel Mopepe. Olivier Mpunga, 32 ans, est décédé dans les conditions, non encore élucidées, dans les locaux des services spéciaux de la Police nationale congolaise.

FRANCIS M.

Pas de doute, la mort d'Olivier Mpunga, retrouvé mort dans les locaux des services spéciaux de la Police nationale congolaise, est un « meurtre ». C'est la conclusion des rapports d'autopsie de la Police scientifique, présentés mardi, devant la Cour militaire de la garnison de Kinshasa, par le ministère public. Ce qui remet en cause la version du chef de département des opérations de DGRS, le commissaire supérieur principal Samuel Mopepe.

Le procès en flagrance de quatre policiers accusés d'avoir torturé à mort dans la nuit de jeudi à vendredi Olivier Mpunga, un jeune détenu de 32 ans, s'est poursuivi mardi devant la Cour militaire de la garnison de Kinshasa/Gombe. La victime avait été arrêtée pour vol de voiture.

À la barre, certains des prévenus ont reconnu avoir infligé à la victime un traitement inhumain.

Nzita Mananga, l'un des policiers, est passé hier aux aveux, sans remords : « C'est moi qui ai reçu Olivier Mpunga à son arrivée à la direction des renseignements généraux et des services spéciaux, accompagné du plaignant Ikamba et

d'un policier ».

L'officier de police judiciaire a ensuite expliqué avoir, avec l'aide de ses collègues, ligoté Mpunga avec la chemise que ce dernier portait et lui avoir ôté son pantalon. Les sévices ont alors débuté. Difficile pour lui de nier les faits alors que les images ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux.

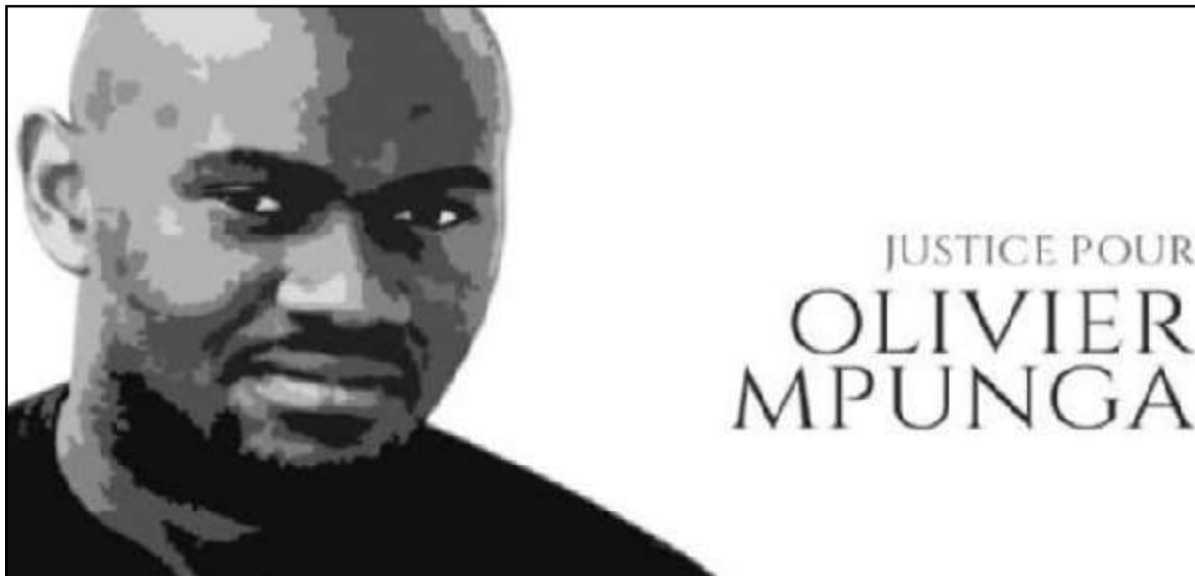
Selon Me Peter Kazadi, impossible d'avancer l'argument du suicide : « Nous venons d'assister à l'audience. Les prévenus sont pratiquement passés aux aveux. Ils ont avoué lui avoir administré des coups. Nous, nous pensons beaucoup plus à un meurtre, sinon un assassinat ».

« À travers la sanction que va prononcer la Cour militaire, cela pourrait avoir un impact positif sur les comportements d'autres officiers qui seraient tentés de se comporter de la même manière », a poursuivi Me Peter Kazadi, avant de se retirer mardi de la partie civile en raison de son statut de député provincial, élu de Kinshasa.

Pour les parties civiles, l'issue de ce procès en flagrance devra servir de leçon pour tous les autres hommes en uniforme qui croient pouvoir torturer en toute impunité.

HRW PREND NOTE

Human Rights Watch



(HRW) a noté qu'Olivier Mpunga est mort entre les mains de la Police. L'organisation internationale exige que toutes les personnes impliquées dans ces actes de torture qui ont conduit à sa mort soient jugées à l'issue du procès débuté lundi.

Elle recommande au gouvernement congolais de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à la pratique de la torture par ses forces de sécurité. « Il doit y avoir des conséquences pour ceux qui pratiquent encore la torture », dit HRW.

Patrick Muyaya, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement n'a pas caché sa peine. « Tous les auteurs présumés seront jugés en flagrance pour que cela serve d'exemple. Les règles d'engagement recommandent le respect strict des droits humains », a dit le porte-parole du gouvernement. Et d'ajouter : « Il n'y a rien de plus troublant que perdre un jeune de 32 ans. Toute la solidarité à sa famille. Justice

doit être faite », a-t-il dit lundi sur les antennes de la RTNC.

La PNC a, pour sa part, annoncé, que les auteurs présumés ont été appréhendés et déferés devant l'OMP. Elle dit également condamner « le recours aux actes de tortures » qui sont, d'après elle, des « actes isolés n'engageant pas tout le corps ».

Les vidéos montrant l'infortuné menotté et tabassé ont fait le tour du web congolais depuis samedi.

Premier officiel à se prononcer, le ministre des Droits humains a dit sa consternation et a condamné « fermement et énergiquement cet acte ignoble et odieux et rappelé le caractère sacré de la vie humaine ».

LA DGRSP AU BANC DES ACCUSÉS

L'accusation est du député provincial Gérard Mulumba. L'élu de Limete qui se dit peiné précise que « les faits ne se sont pas déroulés à l'Inspection provinciale de la Police de Kinshasa (IPKIN), mais plutôt au sein de la Direction générale

des renseignements et services spéciaux (DGRSP) de la Police, juste à côté ».

Il dénonce le fait que « l'on tente de maquiller les faits (en disant qu'il s'est suicidé). La vie humaine est sacrée. On a tous vu les images de ses tortures ».

Il exige, lui aussi, « l'ouverture d'une enquête. Tous les coupables doivent être poursuivis et arrêtés ».

Pour rappel, quatre policiers dont le commissaire supérieur principal Samuel Mopepe, chef de département des opérations à la Direction générale des renseignements et services spéciaux et le commissaire Nzita Mananga ont comparu lundi devant la Cour militaire siégeant en procédure de flagrance.

Le parquet militaire poursuit ces quatre prévenus pour « torture ayant provoqué la mort » d'Olivier Mpunga dans la nuit de jeudi à vendredi alors qu'il était en détention dans les locaux de la Direction des renseignements généraux de la police, a déclaré l'officier du ministère public. L'audience se poursuit ce mercredi 22 décembre 2021.

Les femmes peuvent-elles bénéficier des emplois verts ? « Oui, mais... », selon un rapport publié par ONU Femmes et la BAD

ECONEWS AVEC APO

Le rapport, intitulé « Emplois verts pour les femmes en Afrique », souligne que les femmes sont bien positionnées pour bénéficier des emplois bas de gamme qui seront créés, mais pas des emplois mieux rémunérés.

La transition vers une économie verte devrait créer de nombreux nouveaux emplois dans le monde, y compris en Afrique subsaharienne. Mais la transformation économique offrira-t-elle aux femmes une mobilité sous la forme d'emplois mieux rémunérés et plus stables ? Selon un nouveau rapport publié par ONU Femmes et la Banque africaine de

développement (BAD), la réponse courte est « oui », mais seulement si les pays adoptent des politiques et des programmes forts pour y parvenir.

Le rapport, intitulé « Emplois verts pour les femmes en Afrique », souligne que les femmes sont bien positionnées pour bénéficier des emplois bas de gamme qui seront créés, mais pas des emplois mieux rémunérés dans les secteurs des énergies renouvelables, des infrastructures ou des transports. Et ce, en dépit du rôle essentiel que jouent les femmes africaines dans l'économie et dans la gestion du changement climatique au sein de leur communauté.

Oulimata Sarr, directrice

régionale d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a déclaré : « Certains des obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour accéder aux emplois verts dans l'énergie, les infrastructures ou l'économie circulaire sont ancrés dans les normes sociales et changer ces dernières prend du temps. Nous sommes à un moment d'accélération. Nous devons agir maintenant pour s'assurer que la transition vers l'économie verte dans la région ne laisse pas les femmes et les filles pour compte ».

Parmi les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées figurent la ségrégation entre les sexes dans l'éducation et l'emploi, le man-

que d'accès au travail dans le secteur formel, les besoins de financement endémiques, ainsi que les normes sociales qui font que les femmes doivent assumer la majeure partie des soins non rémunérés.

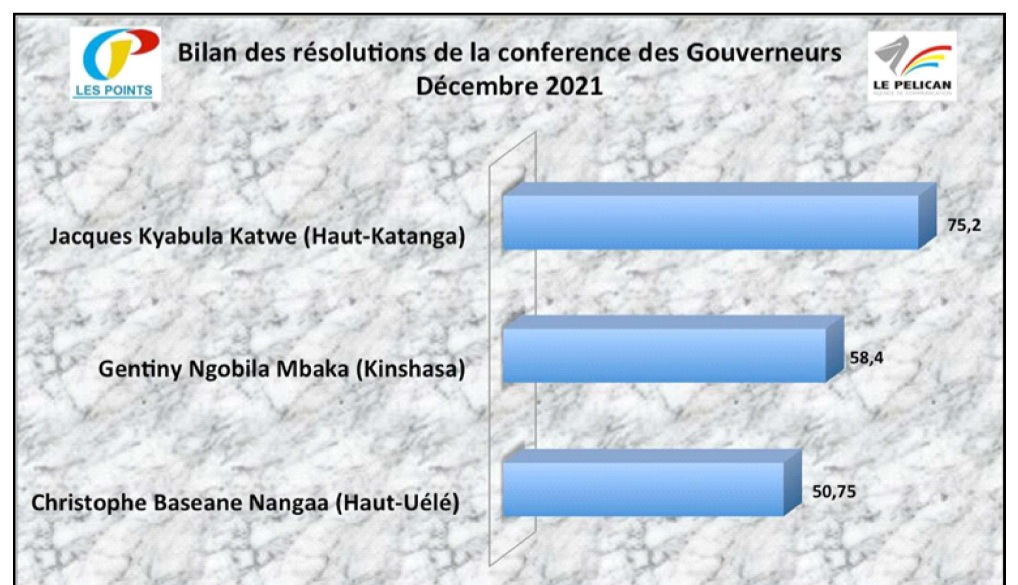
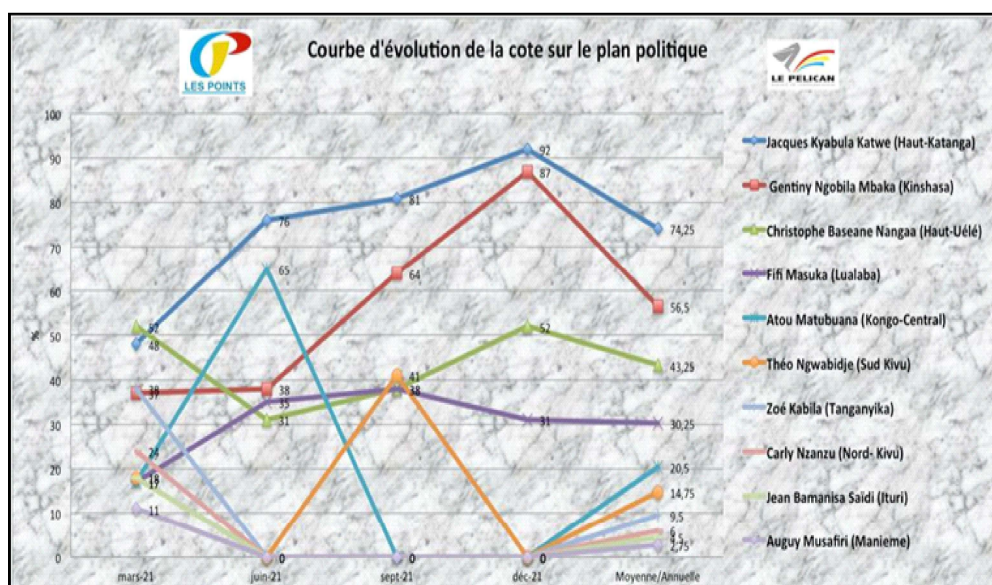
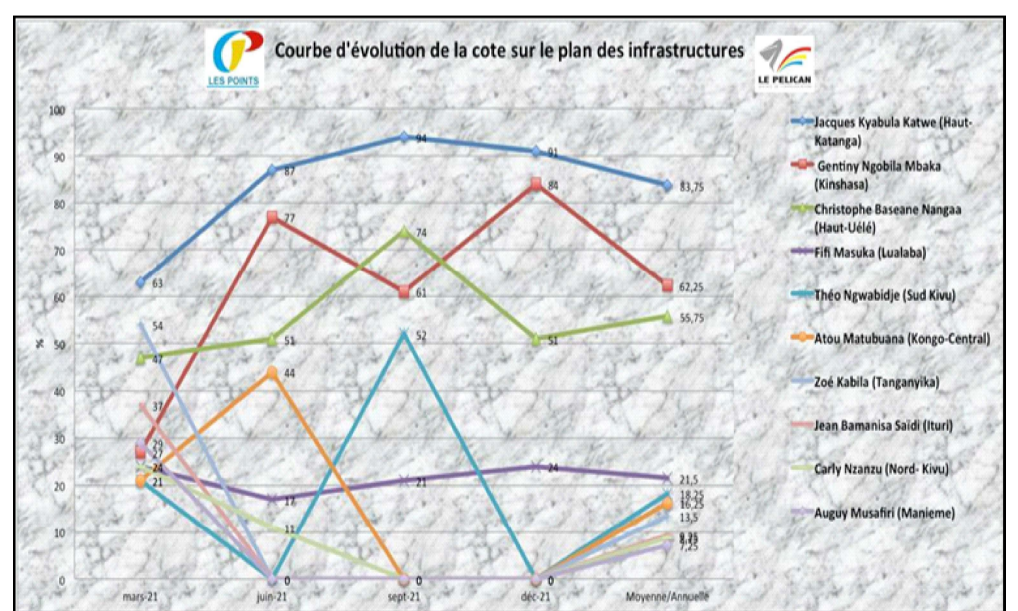
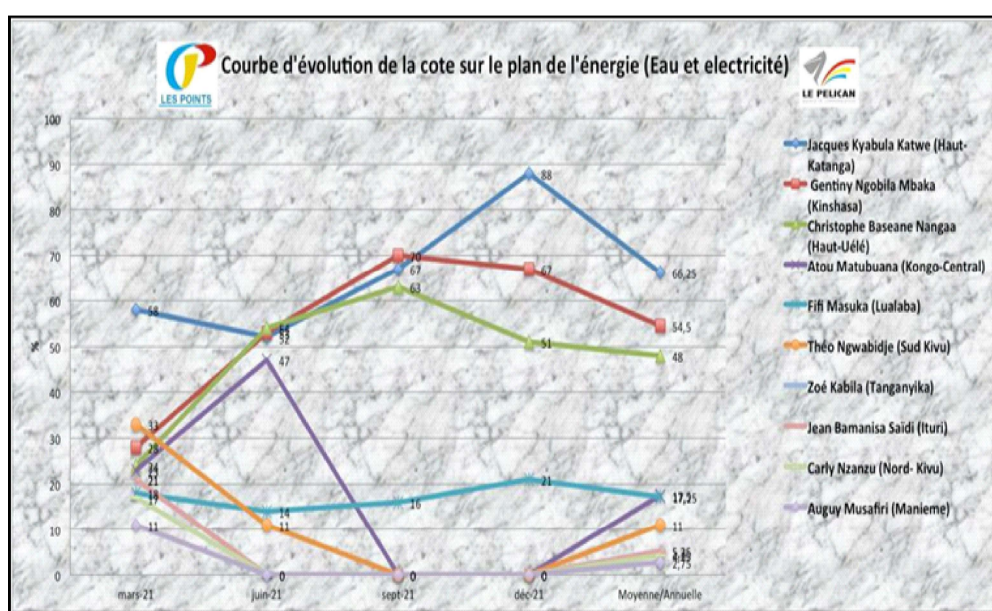
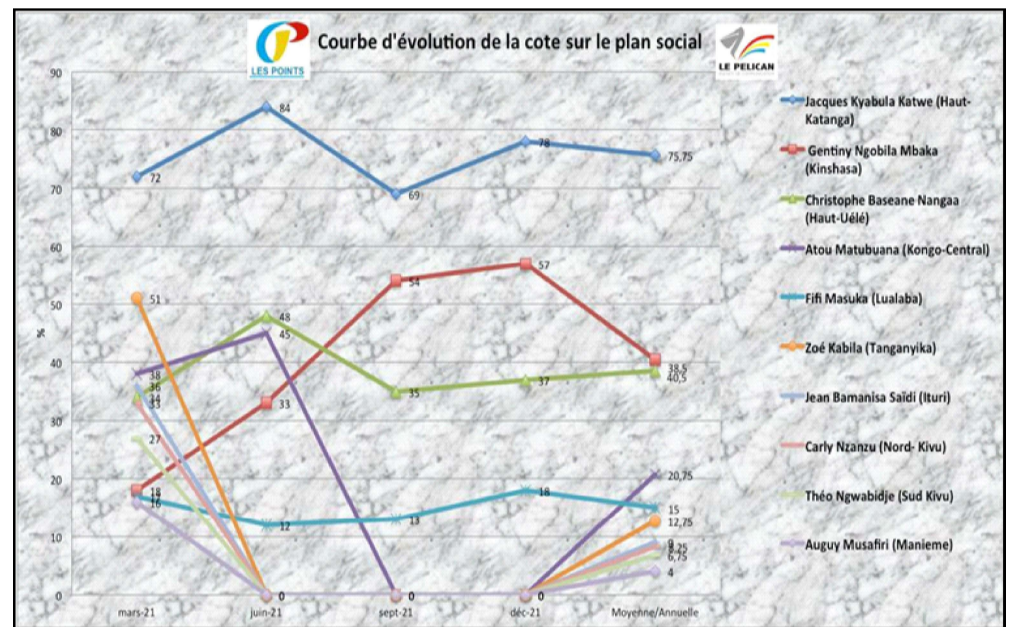
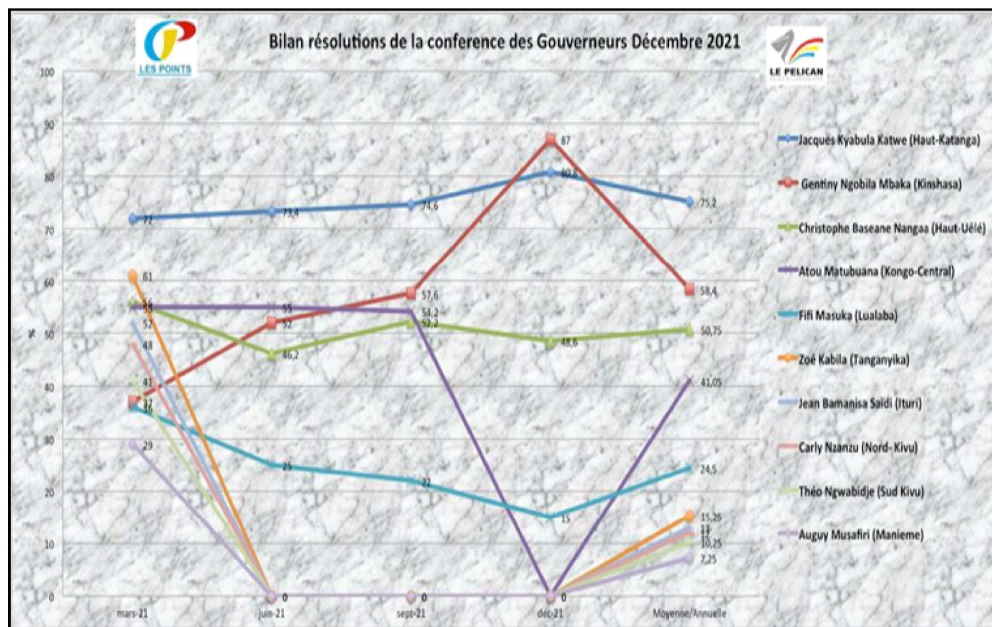
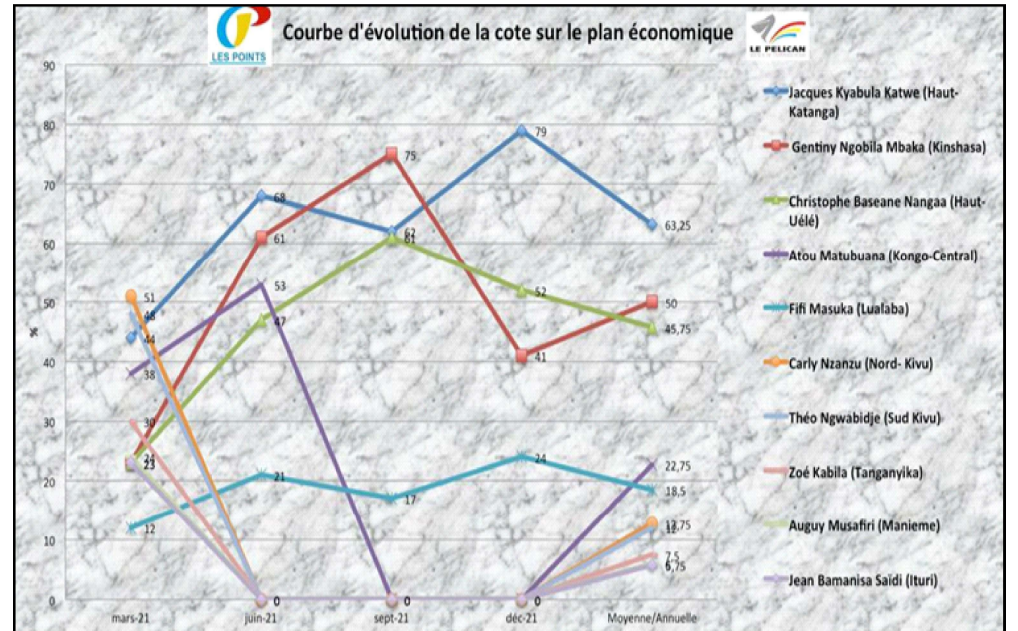
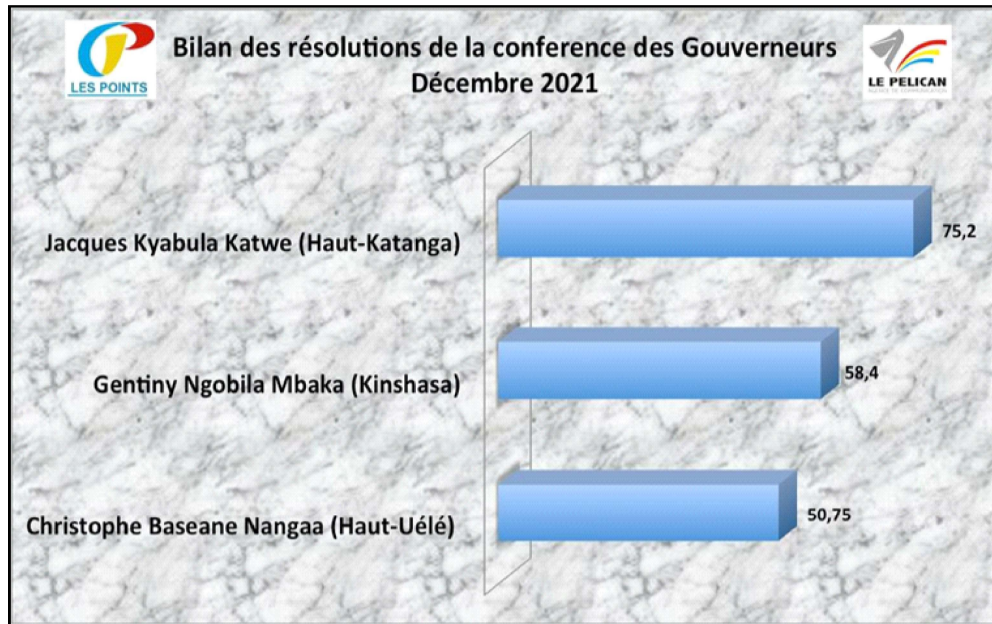
Vanessa Ushie, directrice par intérim au Centre africain des ressources naturelles de la Banque africaine de développement, a déclaré : « Les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique et dans le renforcement de la résilience au changement climatique dans nos communautés locales. Les crédits carbone permettent de récompenser les femmes pour le rôle capital qu'elles jouent dans la protection de nos

mangroves, de nos forêts et d'autres écosystèmes essentiels à la séquestration du carbone et à la durabilité environnementale à travers l'Afrique ».

Les recommandations du rapport comprennent la mise en place de politiques de renforcement des compétences et d'autres interventions dans des domaines tels que les services de soins non rémunérés, la suppression des préjugés de genre dans les législations nationales ou encore l'exploitation des possibilités offertes par de nouveaux instruments tels que les crédits carbone pour attribuer une plus grande valeur économique au travail non rémunéré effectué par les femmes afin d'atténuer le changement climatique.

Sondage Les Points

Côte de popularité des gouverneurs : Kyabula, Ngobila et Baseane dans le trio de tête



MSC propose 5,7 milliards d'euros à Bolloré pour sa logistique en Afrique

L'armateur italo-suisse MSC a proposé à Bolloré de lui racheter ses activités de logistique en Afrique pour 5,7 milliards d'euros, a annoncé lundi l'entreprise française.

ECONEWS

Fin de partie pour Vincent Bolloré en Afrique ? Les rumeurs entourant la cession des activités logistiques du milliardaire sur le continent africain allaient bon train ces derniers mois. Le groupe tricolore l'a officialisé ce lundi: l'armateur italo-suisse Mediterranean Shipping Company (MSC) a proposé 5,7 milliards d'euros au capitaine d'industrie pour le rachat de sa filiale Bolloré Africa Logistics, présente dans 47 pays du continent.

«Le groupe Bolloré annonce avoir reçu une offre du groupe MSC, acteur majeur du transport et de la logistique par conteneurs, pour l'acquisition de 100% de Bolloré Africa Logistics, regroupant l'ensemble des activités de transport et logistique du groupe Bolloré en Afrique, sur la base d'une valeur d'entreprise, nette des intérêts minoritaires, de 5,7 milliards d'euros», écrit l'entreprise dans un communiqué.

Selon la même source, «le groupe Bolloré a consenti une exclusivité au groupe MSC jusqu'au 31 mars 2022 afin que ce dernier puisse, à l'issue d'une phase d'audit complémentaire et de négociations

contractuelles, lui remettre, le cas échéant, une promesse d'achat». Activité historique du groupe diversifié, la branche Bolloré Africa Logistics possède des infrastructures dans plus de 20 pays sur le continent africain, notamment un réseau de 16 concessions portuaires, des entrepôts et des hubs routiers et ferroviaires.

Reste une question. Pourquoi l'industriel souhaite-t-il se séparer de ses activités en Afrique ? «Bolloré n'est pas vendeur de ses activités en Afrique», assurait-il y a quelques jours une source au sein du groupe, citée par le Télégramme. Reste que la marche des affaires de Bolloré en Afrique n'est pas un long fleuve tranquille... Et écorne sérieusement l'image de la firme et de son patron qui aime à cultiver le récit d'une entreprise familiale, symbole du capitalisme à la française.

Plus rentable que la logistique internationale de Bolloré, la branche de logistique africaine reste plus petite en chiffre d'affaires, avec 2,1 milliards d'euros réalisés en 2020, sur un total de 24,1 milliards pour le groupe. Elle emploie plus de 20.000 personnes, selon Bolloré. «Le groupe conservera, dans tous les cas, une présence importante en Afrique, notamment à travers Canal+, premier opérateur de télévision payante en



Afrique francophone et actionnaire important de MultiChoice, le leader de la télévision payante en Afrique anglophone. Il y poursuivra également ses développements dans de nombreux secteurs comme la communication, le divertissement, les télécoms, l'édition», a indiqué l'entreprise lundi.

Accusé par la justice française d'avoir apporté son aide à des campagnes électorales en échange de l'attribution de concessions portuaires au Togo et en Guinée, le groupe a accepté en début d'année une convention comprenant une amende de 12 millions d'euros et une surveillance par l'Agence française anticorruption. La juge avait cependant refusé d'homologuer la reconnaissance préalable de culpabilité acceptée par Vincent Bolloré (qui a laissé en 2019 les manettes du groupe à son fils Cyrille) et deux autres responsables. Leur dossier a été renvoyé à l'instruction.

L'OMBRE DE L'ELYSÉE

Le calendrier devrait également jouer un rôle dans la cession de la filiale africaine du groupe. Le 17 février 2022, date du bicentenaire de la création du groupe familial, le patron a prévu de quitter ses fonctions. La vente à l'armateur MSC interviendra-t-elle avant ?

«La réalisation de la cession serait soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires et des autorités de la concurrence compétentes ainsi qu'à l'accord de certaines des contreparties de Bolloré Africa Logistics», précise l'entreprise dans son communiqué. Or, l'étude de ce dossier par l'Autorité de la concurrence, dont l'économiste Benoît Cœuré vient de prendre la tête, pourrait être ralentie du fait de l'identité de l'acquéreur potentiel, MSC. Ce dernier, propriété de l'Italien Gianluigi Aponte, entretient des liens de proximité familiaux avec l'un des personnages les plus importants du sommet de l'Etat

français, le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler. Les deux hommes sont cousins.

Le numéro 2 de l'Elysée, fidèle d'Emmanuel Macron, fait l'objet d'une enquête judiciaire à propos d'un aller-retour entre public et privé. Il est notamment soupçonné d'être intervenu dans le dossier des chantiers d'Atlantique (STX) à Saint-Nazaire, sur lequel MSC s'était positionné pour monter au capital, comme l'avait révélé Mediapart. Kohler a également travaillé auprès du groupe MSC, malgré ses liens familiaux et le refus à l'époque de la commission de déontologie, chargée de surveiller les allers-retours entre le public et le privé. De quoi alimenter les soupçons de conflits d'intérêts, sur lesquels la justice a travaillé.

Bien avant les médias, la logistique et l'Afrique ont fait la fortune de l'industriel Vincent Bolloré, qui a pris en 1986 le contrôle de la SCAC (Société commerciale d'affrètement et de combustible) au moment de sa privatisation. Le groupe français s'est ensuite développé sur le continent, s'appuyant sur ses relations avec les dirigeants politiques et incarnant pour certains l'image de la Françafrique néocoloniale.

La cession d'une des branches d'un fleuron tricolore tel que Bolloré Africa Logistics à l'armateur italien, déjà dans les radars de la justice, apparaît donc comme politiquement sensible, à quatre mois de la présidentielle.

Conférence à Las Palmas

Le plan marocain d'autonomie, «viable et réaliste» pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara

ECONEWS AVEC MAP

Le plan d'autonomie présenté par le Maroc en 2007 pour clore définitivement le conflit artificiel autour de son Sahara est «viable et réaliste» et présente toutes les garanties pour résoudre ce différend, ont souligné les participants à une conférence tenue à Las Palmas.

L'autonomie, une proposition saluée par le Conseil de sécurité de l'ONU et la communauté internationale, constitue une opportunité pour consolider la paix dans la région et édifier l'Union du Maghreb Arabe (UMA), ont relevé les intervenants à cette conférence tenue, mercredi, à l'Initiative de l'Association de coopération et d'amitié canario-marocaine (Acama) sous le thème «l'Autonomie, solution viable et juste au conflit régional du Sahara».

A cette occasion, l'ancien président régional des Canaries, Jeronimo Saavedra, a fait observer que le plan d'autonomie présenté par le Maroc est une «so-

lution réaliste, viable, durable et acceptable».

«La proposition marocaine garantit aux populations locales leurs droits et la gestion de leurs affaires sans discrimination ni exclusion», a insisté M. Saavedra, également ancien maire de Las Palmas, précisant que le Maroc a déployé des efforts importants pour clore ce dossier et avancer vers l'unification et le développement de toute la région maghrébine.

«Nous devons tourner la page sur ce conflit et construire l'avenir. C'est l'objectif du Maroc et son plan d'autonomie est la meilleure solution pour aller de l'avant dans cette démarche», a fait remarquer l'ancien président canarien.

«La meilleure voie de résoudre ce conflit est la proposition marocaine d'autonomie», a indiqué, de son côté, l'académicien espagnol, Rafael Esparza Machin, notant que «l'idée d'un référendum d'autodétermination a été enterrée à tous les niveaux des Nations unies».

«Tout le monde pense désormais que la seule solution possible est un accord entre les parties sur la base de l'autonomie sous souveraineté marocaine», a-t-il indiqué, assurant que cette solution serait bénéfique pour toutes les parties concernées, mais aussi pour les pays voisins et surtout pour les îles Canaries, qui pourront ainsi renforcer leurs relations avec le Maroc sur une base solide. Dans le même sens, M. Esparza, ancien leader du Parti socialiste canarien, a déploré le rôle négatif joué par l'Algérie dans la question du Sahara, soulignant que ce pays, qui est à l'origine de ce conflit artificiel, doit s'impliquer davantage pour contribuer au règlement de ce différend.

La résolution de la question du Sahara marocain contribuerait à l'édification d'une UMA solide et dynamique et améliorerait les relations des pays de la région avec l'Europe et le reste du monde, a-t-il soutenu.

Dans le même sillage, Ahmed Lakhri, membre de la

Chambre des conseillers, a relevé que l'initiative d'autonomie jouit du soutien de l'ensemble du peuple marocain, en particulier de toutes les régions du Sahara, et de la communauté internationale.

«La population du Sahara et ses représentants démocratiquement élus sont convaincus qu'à travers ce projet d'autonomie, le Royaume du Maroc garantit aux citoyens de la région leur droit de gérer leurs affaires de manière démocratique», a-t-il martelé, ajoutant qu'il «ne s'agit pas d'une décision unilatérale, ni imposée, c'est une idée ouverte pour une solution durable et définitive».

Les dernières élections tenues au Maroc en septembre dernier ont été marquées par la forte participation des citoyens des provinces sahariennes, confirmant, une fois de plus, leur attachement indéfectible à leur pays, le Maroc, et l'exercice légitime de leur droit d'élire leurs représentants de manière démocratique, a fait savoir M. Lakhri dans une intervention par vidéo-conférence.

«Parallèlement à la stabilité politique, le Sahara marocain constitue déjà une réelle opportunité économique pour le développement de toute la région. Grâce à la vision clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI, les régions du Sahara sont devenues une plateforme stratégique et économique pour les pays d'Afrique subsaharienne et les régions voisines, notamment les îles Canaries», a-t-il noté.

«La régionalisation avancée est également une forme d'autonomie qui nous permet de gérer nos affaires et dans laquelle la participation des citoyens est garantie dans la gestion des ressources des trois régions du Sahara», a souligné, pour sa part, Mohamed Salem Behiya, président du Conseil provincial de Tarfaya.

«La proposition d'autonomie du Maroc est une solution en conformité avec le droit international», a-t-il dit, ajoutant que les positions maximalistes et radicales ne contribueront jamais à résoudre ce conflit de longue date.

Etats-Unis : La présidence de Joe Biden assaillie par le Covid-19 et Joe Manchin

La Maison Blanche se heurte au veto du sénateur centriste sur la gigantesque enveloppe de dépenses pour le climat et le social, et Joe Biden doit s'exprimer sur la menace du variant Omicron mardi.

ECONEWS AVEC AFP

Vents contraires sur la Maison Blanche. Paralyté par le veto d'un unique sénateur à ses gigantesques réformes environnementales et sociales, impuissant face à la flambée de Covid-19, Joe Biden voyait lundi sa présidence attaquée de tous les côtés. De retour à la Maison Blanche après un week-end en famille, le président démocrate, porteur d'un épais masque noir, s'est dirigé vers le Bureau ovale sans adresser un mot ni un regard aux journalistes qui l'attendaient à sa descente d'hélicoptère.

Son agenda public prévoit qu'il s'exprime seulement mardi, en début d'après-midi, à propos de la vague du variant Omicron qui déferle sur les Etats-Unis, avec son lot d'annulations de spectacles et rencontres sportives, de files interminables devant les centres de dépis-

tage, et d'écoles qui ferment au moins temporairement. Joe Biden « n'annoncera pas le confinement » du pays, a dit lundi sa porte-parole Jen Psaki, mais prendra des « mesures » pour encourager la vaccination et améliorer le dépistage.

Le président démocrate, élu en grande partie sur la promesse de mettre fin à une pandémie qui a tué à ce jour plus de 800.000 personnes aux Etats-Unis, semble pourtant bien impuissant face à cette nouvelle vague. Il ne dispose pas, au niveau fédéral, de beaucoup de leviers. Et les quelques mesures contraignantes qu'il a prises, notamment la vaccination dans les grandes entreprises, butent sur des procédures judiciaires, en plus d'alimenter les discours de l'opposition républicaine sur une atteinte aux

libertés individuelles.

JOE CONTRE JOE

Cette impression d'un président déjà paralysé, même pas un an après son investiture, est encore renforcée par son impuissance face au sénateur d'un Etat rural de 1,7 million d'habitants. Joe Manchin, sénateur de Virginie-Occidentale, a fait savoir dimanche qu'il ne donnerait pas sa voix, décisive, au plan « Build Back Better » de Joe Biden. Il s'agit de 1.750 milliards de dollars de dépenses devant faire triompher l'Amérique face au changement climatique et à la concurrence de la Chine.

C'est un coup presque fatal pour ce projet législatif qui promettait de transformer en profondeur les rouages économiques et sociaux des Etats-Unis, tout en permettant à la première puissance mondiale de tenir ses objectifs climatiques. « Le combat pour Build Back Better est trop important pour l'abandonner, nous trouverons un moyen d'avancer l'année prochaine », a dit la porte-parole de la Maison Blanche Jen Psaki lundi, sans donner plus de détails.

Elle a toutefois laissé entendre que le président de 79 ans pourrait user de son pouvoir réglementaire, faute de grand texte législatif. Mais que pourra-t-il bien rester du projet le plus important de la présidence Biden sans la voix de Joe Manchin ? L'élu a répété lundi qu'il ne voterait pas en faveur de ces « réformes très, très ambitieuses » visant à baisser le coût de la garde d'enfants ou des médicaments, à soutenir le pouvoir d'achat des ménages ou à encourager l'achat de voitures électriques.

CRAINTE DE L'INFLATION

Ce centriste craint un effet inflationniste et juge que les aides devraient être plus ciblées. Il rejette notamment un crédit d'impôts supplémentaire par enfant, une mesure chère à Joe Biden. Sans lui, plus de majorité démocrate au Sénat. Et impossible de compter, comme Joe Biden l'a fait récemment pour voter de gigantesques dépenses d'infrastructures, sur des voix de l'opposition républicaine, re-

montée contre ce qu'elle estime être un virage « socialiste », l'un des pires repoussoirs politiques qui soit aux Etats-Unis.

La Maison Blanche a laissé s'exprimer sa frustration dimanche dans un communiqué d'une virulence inédite de Jen Psaki, fustigeant « un revirement soudain et inexplicable » et une « violation » des engagements de Joe Manchin.

Voilà qui entame encore un peu plus le crédit politique de Joe Biden, dont la cote de confiance est déjà très basse, à un an d'élections législatives de mi-mandat qui pourraient tourner au désastre pour les démocrates.

Le président, ancien sénateur qui se targue de maîtriser comme personne le jeu parlementaire, s'était en effet personnellement investi auprès de Joe Manchin – au grand dam des progressistes de son parti, qui se sentent désormais floués. L'élu Alexandria Ocasio-Cortez lui a lancé un message d'avertissement : « Les démocrates sont furieux contre Joe Manchin. L'heure d'enlever les gants a sonné ».

Un cinquième vaccin anti-Covid autorisé par l'Union européenne

ECONEWS AVEC PARIS MATCH

L'Union européenne a autorisé lundi le vaccin anti-Covid de l'américain Novavax. « Une addition bienvenue » à l'arsenal pour protéger les Européens, a salué la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

L'Union européenne a autorisé lundi l'utilisation du vaccin anti-Covid de l'américain Novavax, tandis que les avertissements se multiplient, aux Etats-Unis et en Europe, face à la progression du variant Omicron particulièrement contagieux. Le vaccin de la firme américaine devient ainsi le cinquième approuvé par la Commission européenne, qui a suivi l'avis de l'Agence européenne des médicaments (EMA).

Novavax utilise une technologie plus classique que celles employées pour les vaccins autorisés précédemment, ce qui pourrait selon la firme américaine réduire le scepticisme parmi les non-vaccinés. A l'instar de vaccins infantiles largement utilisés, il s'agit d'un vaccin dit « sous-unitaire », à base de protéines qui déclenchent une réponse immunitaire, sans virus.

«UNE ADDITION BIENVENUE»

« C'est une addition bienvenue à l'arsenal pour

protéger les Européens. Puisse-t-il être un solide encouragement pour les non-vaccinés ou ceux qui n'ont pas fait leur rappel ! », a salué la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

En revanche, Novavax a reconnu qu'elle « évaluait son vaccin contre le variant Omicron » et travaillait encore sur une version spécifique pour le combattre.

D'OÙ VIENT NOVAVAX ET QUELS SONT LES RÉSULTATS DE SES ESSAIS CLINIQUES ?

Novavax est une société pharmaceutique américaine spécialisée dans les vaccins. En 2020, elle entame des recherches pour un vaccin contre le coronavirus : le NVX-CoV2373. Un vaccin appelé Nuvaxovid en Europe et Covovax dans les pays du Sud. Pour des raisons de simplicité, on le surnomme également vaccin Novavax, du nom de sa firme. Il se fait en deux doses, à trois semaines d'intervalle.

En juin, Novavax a présenté les excellents résultats de son vaccin aux essais cliniques de phase III, notamment « une protection de 100 % contre les formes modérées et sévères de la maladie et de 90,4 % glo-



blement », sur 30.000 Américains et Mexicains testés. La société pharmaceutique américaine a demandé une autorisation conditionnelle de mise sur le marché européen que l'EMA étudie dès le 17 novembre, et valide donc ce lundi.

La Commission européenne, qui a déjà précommandé 200 millions de doses, vient également de donner son feu vert à l'utilisation dans l'UE du vaccin américain. Seul l'aval de la Haute autorité de santé en France (HAS) est donc encore attendu. Nuvaxovid est déjà autorisé aux Philippines et en Indonésie. Le Japon a également précommandé 150 millions de doses.

ET FACE À OMICRON, ÇA DONNE QUOI NOVAVAX ?

C'est toute la question, et l'une des principales réserves sur le vaccin. Les essais cliniques de phase III se sont faits début 2021, à l'époque où seule la souche originelle

du virus et le variant Alpha circulaient activement dans le monde. On ne connaît donc pas l'efficacité de ce vaccin sur le variant Delta, désormais ultra-majoritaire en Europe, et sur le variant Omicron, qui devrait devenir dominant sur le vieux continent d'ici quelques semaines. Néanmoins, « c'était aussi le cas pour les vaccins à ARN messager », rappelle Eric Billy, et ceux-ci se montrent efficaces depuis face à Delta et à Omicron [avec trois doses] pour éviter les formes graves. Le vaccin Novavax se penche d'ailleurs déjà sur une troisième dose de rappel.

« Il existe actuellement des données limitées sur l'efficacité de Nuvaxovid contre d'autres variants préoccupants, y compris Omicron », a de son côté indiqué l'EMA ce lundi, assurant que « l'innocuité et l'efficacité du vaccin continueront d'être surveillées au fur et à me-

sure de son utilisation dans l'ensemble de l'UE ».

EN QUOI NOVAVAX EST-IL DIFFÉRENT DES AUTRES VACCINS SUR LE MARCHÉ ?

L'Europe, tout comme la France, a commandé assez de doses des quatre précédents vaccins déjà autorisés – AstraZeneca, Jansen, Moderna et Pfizer – pour triple vacciner l'ensemble de sa population. Seulement voilà, AstraZeneca a parfois présenté des effets indésirables. Il serait également à l'origine de plusieurs décès des suites de thromboses, ce qui explique que le vaccin est largement boudé.

Quant à Jansen, il n'a jamais rencontré le succès escompté - et se montre moins efficace que prévu en monodose. Pfizer et Moderna n'arrivent, eux, pas à convaincre toutes les personnes éligibles aux vaccins. En France, 9,1 % d'entre elles ne sont toujours pas vaccinées. Une partie du pourcentage s'explique le scepticisme, voire la peur envers la « technologie nouvelle » de l'ARN messager. Et Pfizer et Moderna utilisent cette technologie innovante qui consiste à injecter dans l'organisme des brins d'instructions génétiques qui dicent aux cellules du patient ce qu'il faut fabriquer pour lutter contre la maladie.

Reçu par Paul Biya, Patrice Motsepe confirme la tenue de la CAN 2021 au Cameroun

La Coupe d'Afrique des Nations (CAN), prévue du 9 janvier au 6 février 2022 au Cameroun, ne sera pas décalé. Reçu mardi par le président camerounais Paul Biya, le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a confirmé l'organisation de cette compétition, déjà reportée d'une année en raison de Covid-19.

ECONEWS AVEC
AFRICAFOOTUNITED.COM

En visite au Cameroun depuis lundi, le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a été reçu par le Président de la République du Cameroun, Paul Biya.

La rencontre entre le président de la République du Cameroun et le patron de la Confédération africaine de football était très attendue.

Au sortir de l'audience, même s'il n'a pas dévoilé les conclusions de cette discussion avec le chef de l'Etat camerounais, le patron du football africain s'est montré plutôt rassurant quant à la tenue de la compétition aux dates prévues. « Je rentrerai rendre compte à mes collègues du Comité exécutif de la CAF de ma visite. Mais je peux vous dire que

je serai ici le 7 janvier. Et je viens pour regarder le football, pour regarder le 9 janvier, le match d'ouverture Cameroun-Burkina Faso. Je dois donner de la confiance, je dois donner de l'assurance... », a-t-il indiqué.

Le président de la Confédération africaine de football s'est fait accompagner au palais de l'Unité par son premier vice-président, le Sénégalais Augustin Senghor, le président de la Fédération camerounaise de football, Samuel Eto'o Fils et le secrétaire général de la CAF, Veron Mosengo Omba.

Le patron de la CAF a également insisté sur la nécessité pour les parties concernées par l'organisation de la prochaine Coupe



Patrice Motsepe au sortir des entretiens avec le président camerounais Paul Biya

d'Afrique des Nations de prendre en compte les menaces liées à la pandémie de Covid-19, avec l'émergence du variant Omicron.

Dès sa descente d'avion lundi au salon d'honneur de l'aé-

roport de Yaoundé-Nsimalen, Patrice Motsepe a rassuré les derniers sceptiques, en écartant toute éventualité d'un report de la CAN. « Nous sommes très clairs en termes d'engagement de faire

de la CAN au Cameroun un succès », a assuré le patron du football africain. Avant d'ajouter : « On vous donnera plus de détails demain quand on aura discuté, mais je suis très confiant. On travaille ensemble avec le Cameroun, qui est une nation fière du football. Nous avons rendu le Cameroun et l'Afrique fiers et je suis confiant sur le fait que, dans nos réunions d'aujourd'hui et demain, nous pourrions venir vers vous et donner à l'Afrique et au monde la confiance que nous avons à travers l'engagement envers notre peuple, au Cameroun, et l'engagement pour le développement du football en Afrique ».

Des propos rassurants, et suffisants pour convaincre le comité exécutif de la CAF qui ne pas parvenu à se mettre d'accord dimanche à Doha, au Qatar, d'acter définitivement le maintien de la compétition ?

Le 29 décembre à Royal Event et Restaurant

Kinshasa va vibrer au rythme de « Fashion Without Borders Africa »

TIGHANA MASIALA

Kinshasa, capitale de la RDC, va célébrer les designers talentueux. Après le Botswana et l'Afrique du Sud, c'est au tour de la République Démocratique du Congo d'accueillir l'édition 2021 de « Fashion Without Borders Africa (Mode Sans Frontières Afrique) ». Il s'agit d'une initiative qui met en vedette des événements riches en culture et activités de lancement des marques.

Sous l'expertise de « Team Efigy Productions » et présenté par « Johnnie Walker », le rendez-vous de FWB RDC 2021, prévu le mercredi 29 décembre à Royal Event et Restaurant dans la commune de la Gombe, sera, comme toujours, un cadre d'opportunités pour les passionnés des arts, et spécifiquement les créateurs de la mode. Ils devront se mettre en vedette dans la perception de la mode comme une entreprise et non pas un simple divertissement.

Avec « Fashion Without Borders Africa », il est possible de garder les histoires vivantes au milieu de l'ère Covid, tout en gardant aussi l'espoir. « Johnnie Walker » au cœur de la RDC apporte aussi sa touche dans une vision culturelle fondamentale.

« FASHION WITHOUT BORDERS AFRICA »

« Fashion Without Borders Africa (FWB AFRICA) » est une initiative qui a lieu deux fois par an, mars en Afrique du Sud et septembre au Botswana, mettant



en vedette des événements riches en culture et activités de lancement des marques et s'étendant maintenant au Mozambique, à la Zambie et à la RDC.

Sous l'expertise de Team Efigy Productions, cette plateforme est fière de créer des opportunités pour l'industrie créative et fournir un moyen de commercialiser les anciennes et les nouvelles marques.

Co-fondateur de FWBAFRICA, M. Serge Kabisoso, a expliqué que sa structure s'en-

gage à nouer des partenariats significatifs basés sur le marketing et les besoins philanthropiques. Il s'agit, à cet effet, d'une vitrine d'exposition maximale des marques en physique, tout comme en virtuel, à un public captif via des événements mémorables, à l'instar du rendez-vous prévu à Kinshasa.

Depuis sa création, note-t-on, la FWB a responsabilisé un certain nombre de jeunes en incorporant leurs différentes compétences et arts dans les spectacles.

« Efigy Productions » œuvre dans cette dynamique à donner aux jeunes une chance et les encadrer sur le tas. Efigy Productions souhaite également aider les jeunes designers à enregistrer leurs marques en tant qu'entreprise, et en leur donnant un mentorat et des conseils sur la façon de devenir entrepreneur. L'objectif est de créer des opportunités pour ceux qui ont une passion pour les arts et accroître la sensibilisation à la mode en tant qu'entreprise et non comme un divertissement.

Dans son agenda annuel, FWB prévoit des activités événementielles, notamment des activités sur les réseaux sociaux, la collaboration avec des personnalités médiatiques, la conception et le profilage des modèles, les conversations avec des designers et des modèles des pays participants.

CONCOURS DE CRÉATEURS

Sélectionné en fin de soirée, le lauréat du concours sera chargé de créer une collection inspirée de Johnnie Walker. La collection sera présentée lors de la 8^e édition de FWBAFRICA en mars 2022 qui se tiendra à Johannesburg, en Afrique du Sud.

« Mode Sans Frontières » s'efforce d'avoir un impact positif dans nos communautés. Votre contribution à l'initiative changera des vies, façonnera la communauté et obtiendra un résultat net positif en contribuant à la croissance du secteur culturel à long terme.

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Félix Tshisekedi et Denise Nyakeru annoncés ce week-end à Mbuji-Mayi

La ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, se prépare à accueillir le Chef de l'Etat, Félix-Tshisekedi Tshilombo. Dans la ville diamantifère, les grandes artères se parent de leur plus belle robe pour un accueil digne et chaleureux à un fils du pays, élevé au rang de Chef de l'Etat, au terme des élections de décembre 2018. Pour le Président de la République, ça sera sa première visite à Mbuji-Mayi dans sa nouvelle stature de Chef de l'Etat.

ECONEWS

Assitôt rentré de la Belgique, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, devait mettre le cap sur la ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental. Ce week-end, le Président de la République va communier avec le peuple du Kasai Oriental, sa province natale.

La nouvelle a été annoncée officiellement mardi 21 décembre par l'adjoint au maire de la ville Gabriel

Kasonga Musanya, rapporte le site cas-info.ca. C'était au cours du Conseil de sécurité organisé dans le cadre des préparatifs de l'arrivée du chef de l'Etat Félix Tshisekedi et son épouse Denise Nyakeru.

Au cours de cette réunion, l'adjoint au maire a invité les bourgmestres de différentes communes de Mbuji-Mayi à rendre propre leurs juridictions afin d'accueillir le président de la République.

Selon ce dernier, plusieurs délégations sont déjà à Mbuji-Mayi pour préparer l'arri-



Mbuji-Mayi promet de réserver un accueil chaleureux à son digne fils, élevé au rang de Chef de l'Etat. Photo d'archives

vue du couple présidentiel.

Le gouverneur a.i du Kasai Oriental et le maire du chef-lieu de la province séjourneront, quant à eux, à Kinshasa pour recevoir des orientations précises sur certaines questions importantes liées à leur contrée.

Dans la province du

Kasai Oriental, le chef de l'Etat procédera, sauf changement de programme, à la relance de la MIBA et plusieurs autres projets de développement, dont les travaux du barrage de Katende et des projets d'infrastructures prévus dans le cadre

du projet « Tshilejelu ».

Sur place à Mbuji-Mayi, son directeur de cabinet, Guylain Nyembo, l'a déjà précédé pour les derniers réglages.

On apprend qu'à partir de Mbuji-Mayi, le Chef de l'Etat prévoit de visiter d'autres coins du Grand Kasai.

Présence présumée des policiers rwandais sur le sol congolais

Le porte-parole de la PNC tranche : « le commissaire général de la Police est incompetent pour engager le pays »

ECONEWS

Contrairement aux rumeurs qui font état d'une présumée présence des policiers rwandais en République Démocratique du Congo, sur la base d'un accord de coopération signé à Kigali (Rwanda) entre le chef de la Police nationale congolaise (PNC), le commissaire général Hamuli Bahigwa, et son homologue rwandais, lundi devant la presse, le porte-parole de la PNC, le commissaire supérieur principal, Pierrot Mwanamputu, s'est voulu tranchant : « Le commissaire général est incompetent pour engager le pays dans un tel accord ».

Une façon pour le porte-parole de la PNC de balayer toute rumeur faisant état d'un déploiement des unités de la police rwandaise (Rwanda national police) dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, principalement à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

Il n'y a aucune présence policière rwandaise à Goma dans la province du Nord-Kivu. Pour sécuriser la population, des policiers congolais y ont été déployés et contrôlent la situation. Le porte-parole du Gouvernement congolais, Patrick Muyaya, le porte-parole militaire le général d'armée Richard Kasonga, et celui de la Police nationale congolaise (PNC), Pierrot Mwanamputu, l'ont fait savoir au cours d'un point de



presse lundi 20 décembre dernier, renseigne la cellule de communication du porte-parole du Gouvernement.

Ils ont saisi cette opportunité pour évoquer les incidents malheureux survenus à Goma suite à la journée «ville morte» décrétée par deux mouvements citoyens (Lucha et Veranda Lisanga); déplorer les bavures policières qui ont endeuillé quelques familles et faire le point sur les actions ciblées et concertées entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et l'armée ougandaise, signale la source.

ECLAIRER LA RELIGION DE L'OPINION

Le ministre Muyaya a apporté l'éclairage sur ce qui a été mal interprété par les

Gomatraciens avec la présence du chef de la police congolaise au Rwanda. « Il n'a jamais été question que les éléments de la police du Rwanda viennent assurer la sécurité en RDC », a-t-il indiqué. Avant de signaler que le bâton de commandement des chefs de police de la région d'Afrique de l'Est revenant actuellement à la RDC, il était du devoir du commissaire général Hamuli Bahigwa de visiter les pays limitrophes membres de cette association dont le Rwanda. « Donc, il est tout à fait normal que les deux polices puissent être en mesure de communiquer de manière régulière », a ajouté le porte-parole du Gouvernement congolais. Tout en faisant remarquer qu'au sujet de la crimina-

lité transfrontalière, « il y avait un besoin de mettre en place des mécanismes et cadre pour un bon travail dans le cadre de la frontière RDC-Rwanda ».

Le ministre Muyaya n'a pas manqué de revenir sur les bavures policières commises à Kinshasa, notamment l'humiliation de l'ex gouverneur de la province du Kongo Central, Atou Matubuana, la mort du cameraman d'Antenne A et celle d'Olivier Mpunga, 32 ans, dans les locaux des services spéciaux de la Police nationale des suites de la torture et ce qui est arrivé au ministre des ITPR, Alexis Gisaro.

JOURNÉE VILLE MORTE À GOMA : UN BILAN MACABRE

S'agissant des incidents

survenus à Goma et qui ont occasionné mort d'hommes lors de la journée ville-morte, le porte-parole de la PNC, Pierrot Mwanamputu, a éclairé l'opinion sur la situation. Il a dit que les manifestants se sont attaqués au symbole du pouvoir et détruit quelques édifices par la volonté de deux mouvements citoyens à la base de cette journée-ville morte.

D'après lui, le bilan évolutif partiel fait état de quatre personnes tuées dont un commissaire de police, un conducteur de moto, un bébé et un homme non encore identifié. Il faut souligner aussi que trois armes AK de la police ont été emportées par des inciviques; dix-sept blessés dont un par balle et quatre par armes blanches; douze civils blessés et onze personnes interpellées.

Pour sa part, le général Kasonga a rappelé des mesures d'application de l'état de siège prévues quand un citoyen pose des actions qui empiètent sur la sécurité. Tel que cela a été le cas lundi dernier à Goma dans le Nord-Kivu, une province sous état de siège.

Revenant sur l'évolution militaire de deux armées ougandaise et congolaise, il a souligné que des travaux ont été engagés sur certains axes routiers pour faciliter le mouvement. Ils ont bombardé des cibles bien précis et capturé trente-cinq rebelles ougandais de l'ADF.